

Une France au-dessus de tous soupçons ?

La France passait ce matin du 14 mai 2008 ce qu'elle qualifiait de "grand oral", à travers le nouveau mécanisme du Conseil des droits de l'homme, l'Examen Périodique Universel. Séance présidée par une troïka de 3 Etats-membres (la Zambie, l'Italie et la Malaisie), les questions d'une quarantaine d'Etats sont venues demander des comptes au "pays des droits de l'homme". Sur des questions d'actualité, mais aussi sur des débats passés.

L'Hexagone a pris toutes précautions d'usage lors de son discours introductif : tout en rappelant son attachement aux droits humains, l'ambassadeur aux droits de l'homme M. François Zimerey a relevé qu'aucune nation, quel que soit son implication en la matière, ne peut se mettre au-dessus de la critique d'autres Etats. Un tel dialogue a des vertus constructives, et la France croit à "l'alliance des civilisations, et non au choc des civilisations", explique le diplomate. Prenant les devants sur les sujets qui fâchent, M. Zimerey rappelle qu'on "juge aussi une société à l'état de ses prisons. Pour être clair, nous avons des défaillances auxquelles nous avons décidé de pallier".

Une présentation qui n'a pas dissuadée les pays de poser des questions incisives sur les conditions de détention pénitentiaires des condamnés, notamment en surnombre. Ce qui pousse l'ambassadeur à préciser les actions prévues, telles que la construction de nouveaux établissements, et la destruction d'autres, vétustes : "Dans les prochaines années, nous devrions pouvoir détenir 6'000 condamnés supplémentaires. De plus, la mission de la prison est repensée, avec l'idée que ce lieu a pour objectif la réinsertion des délinquants. Nous privilégions aujourd'hui des mesures telles que la semi-liberté ou le port de bracelets", défend-il.

Devant la multiplication d'offices – indépendants, souligne l'ambassadeur – chargés de faire respecter les droits de l'homme, certains s'inquiètent des difficultés de coordination inhérentes. Réponse toute trouvée, somme toute très française : "Notre pays a créé un nouvel office chargé d'assurer une telle coordination, et harmoniser les pratiques".

Débat au goût suranné en Hexagone, la loi sur les signes religieux à l'école est revenu sur le devant de la scène avec l'Egypte, puis avec les Etats-Unis, qui s'interrogent tous deux sur les effets produits sur la communauté musulmane du pays et le corps enseignant hexagonal. Le Canada est même allé plus loin, puisqu'il recommande à la France de revoir sa copie, car la loi ne condamne pas le port du crucifix dans établissements scolaires. Le représentant français explique alors que les lieux publics se doivent d'être "des lieux de rencontre, et que la loi contient un second volet, inscrivant des cours sur l'histoire des religions à l'école". Il en profite également pour réduire l'impact que la loi aurait eu sur la société française, puisque "à ce jour, seulement deux décisions d'expulsion ont été prononcées".

Le thème des "caricatures danoises", republiées à de nombreuses reprises dans les médias français, a également fait l'objet de l'attention de plusieurs pays musulmans. La question du pourquoi la France, pays qui respecte les droits de l'homme, autorise-t-elle l'incitation à la haine par le biais de ces publications, est revenu en substance. Et M. Zimerey de rappeler que le pays doit faire face à "la confrontation entre la liberté d'expression et le respect de la personne, deux principes qui s'affrontent. La principale limite à la liberté d'expression est l'incitation à la haine; à défaut de cette dernière, nous ne pouvons limiter la première".

Les critiques à l'encontre de la politique des droits humains en France étaient, à quelques rares exceptions près, attendues, et donc les réponses sagement préparées. "Au Maroc, les pays de la francophonie semblent s'être entendus sur ce qu'il convient de dire ou non", déclare une militante des droits humains.

Le seul pays à s'être clairement ému des conditions de détention des immigrés africains dans les Centres de rétention administrative, la Côte d'Ivoire, exprime son désarroi face à une situation qu'elle juge comme une "atteinte aux droits de l'homme". Ce qui fera rétorquer au diplomate français que le pays pratique les principes de "l'immigration choisie", et que bien qu'il déplore certaines conditions, "la France encourage l'immigration légale avant tout". Choqué, un auditeur africain décidera de quitter la salle.

La France a-t-elle passé son examen ? Sur le plan international, certainement, car les réponses, somme toute très consensuelles, étaient tout aussi attendues que les questions. Sur le plan interne, car après tout les droits humains défendent les populations et non aux Etats, le bilan est à nuancer, tant les solutions semblent dénuées d'ambition et de, disons-le, vision. Au jeu des droits de l'homme, seule la population est apte à juger des résultats. Qu'en pense-t-elle ?